



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 09 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril à 18h00, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Libourne se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, sur convocation du Président du CCAS, qui leur a été envoyée le 28 mars 2024, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 28 mars 2024				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
1. Philippe BUISSON - Président			X	Sandy CHAUVEAU
Membres élus				
2. Sandy CHAUVEAU - Vice-Présidente	X			
3. Valérie VOGIN		X		
4. Esther SCHREIBER	X			
5. Karine BERRUEL		X		
6. Marie-Noëlle LAVIE	X			
7. Marie-Antoinette DALLAIS		X		
Membres nommés				
8. Monique VILLA - UDAF			X	Maryse ZELI
9. Maryse ZELI - APF	X			
10. Josiane GABARROS - APEI	X			
11. Michèle LACOSTE - LE LIEN	X			
12. Béatrice RATOUIIN - PFP	X			
13. Liliane ESCUREDO - Club La Bienvenue	X			
SOUS-TOTAL	8	3	2	
Total présents, représentés ou ayant donné pouvoir :				10

Assistaient à la séance :

M David BARREAU, Directeur du CCAS de Libourne
 Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne
 Mme Marie-France LAFAGE Responsable Pôle Moyen du CCAS de Libourne
 Mme Sylvia BROUSSE, Assistante administrative

2024-04-05 CCAS : Approbation du compte administratif 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et suivants,

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (9 membres présents ou ayant donné pouvoir – non-participation du Président)

Les membres du Conseil d'administration adoptent les résultats présentés par section et par chapitre puis les résultats de clôture du compte administratif 2023 du **budget principal** :

Section de fonctionnement:

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2023	Réalisé 2023
011	Charges à caractère général	721 510.00	601 922.41
012	Charges de personnel	1 714 490.00	1 651 562.85
022	Dépenses imprévues	68 000.00	/
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 500.00	52 322.26
65	Autres charges de gestion courante	134 000.00	108 649.96
67	Charges exceptionnelles	1 084 500.00	978 541.04
TOTAL		3 775 000.00	3 392 998.52

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2023	
002	Résultat de fonctionnement reporté	255 348.10	/
042	Opérations d'ordres transfert entre sections	2 000.00	2 000.00
013	Atténuation de charges	10 000.00	108.20
70	Produits services, ventes diverses	178 556.90	198 780.12
74	Dotations et participations	2 940 096.00	2 941 849.52
75	Autres produits de gestion courante	388 999.00	396 220.53
76	Produits financiers	0.00	1.04
77	Produits exceptionnels	0.00	7 314.42
TOTAL		3 775 000.00	3 546 273.83

Résultat de l'exercice : 153 275.31 €
Excédent N-1 : 255 348.10 €
Résultat de clôture : 408 623.41 €

Section d'investissement :

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2023	Réalisé 2023
001	Solde d'exécution reporté	0.00	/
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 000.00	2 000.00
020	Dépenses imprévues	5 000.00	/
16	Emprunts et dettes assimilées	1 056.79	517.59
20	Immobilisations incorporelles	5 000.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	90 343.21	43 191.52
TOTAL		103 400.00	45 709.11

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2023	Réalisé 2023
001	Solde d'exécution reporté	33 643.21	/
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 500.00	52 322.26
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 200.00	16 227.56
16	Emprunts et dettes assimilées	1 056.79	0.00
TOTAL		103 400.00	68 549.82

Résultat de l'exercice : 22 840.71 €
Excédent N-1 : 33 643.21 €
Résultat de clôture : 56 483.92 €

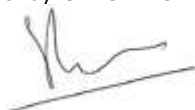
Reste à réaliser :
Dépenses : 2 821.77 €
Excédent de financement section
d'investissement : 53 662.15 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Vice-Présidente
Sandy CHAUVEAU



Pour expédition conforme

Pour le Président
Par délégation
Sandy CHAUVEAU
Vice-Présidente du CCAS

